



N° d'épreuve FFM -----	41	Club -----	MOTO CLUB FIACOIS
Date -----	17-18 septembre 2022	N° d'affiliation -----	C3353
Lieu -----	Fiac (81)	Organisateur technique -	186289 - M CAZELLES NICOLAS
Email -----	patrickbanquet@orange.fr	Téléphone -----	06 10 71 41 74

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le règlement de la Commission Motocross Occitanie 2022 est disponible sur www.lmoc.fr/reglement-motocross-2022/

ARTICLE 1 ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 OFFICIELS

Directeur de course -----	124059 - M CAUSSIGNAC BERNARD -----	Désignation LMOCC
Président du Jury -----	064573 - M VINZELLE LAURENT -----	Désignation LMOCC
Membre du Jury -----	039460 - M BLANC JEAN-PAUL -----	Désignation LMOCC
Membre du Jury -----	103417 - M TERRASSON JOEL -----	Désignation LMOCC
Commissaire technique responsable -----	215067 - M BOY DANIEL -----	Désignation LMOCC
Commissaire technique -----	002796 - M BALEUR JEAN-CLAUDE -----	Désignation LMOCC
Responsable du chronométrage -----	158190 - Mme DAJEAN EMMANUELLE -----	Désignation LMOCC
Chronométrateur -----	125380 - Mme MARTINS REGINE -----	Désignation LMOCC
Responsable des transpondeurs -----	002797 - Mme BALEUR PAULETTE -----	Désignation LMOCC

ARTICLE 3 CATEGORIES & ENGAGEMENTS

Tarifs des inscriptions dans le règlement de la Commission Motocross Occitanie 2022 (article 4.1) et sur <https://ffm.engage-sports.com/>
Le coût de la location du transpondeur est inclus. Le transpondeur est prêté par la LMOCC au pilote. En cas de non-retour du transpondeur à la fin de l'épreuve, le pilote devra le renvoyer par colissimo sous 48h. A défaut, une facture d'un montant de 200€ lui sera envoyée en lettre recommandée avec accusé de réception. Voir le règlement complet sur www.lmoc.fr

	CATEGORIE	DESCRIPTION
SAMEDI	Championnat Occitanie Prairie 85	Age ----- de 9 à 15 ans (NJ / NCO / LUE / INTER / LJ*) Cylindrée ---- 85cc
	Championnat Occitanie Prairie 65-50	Age ----- de 7 à 11 ans (NJ / LJ*) Cylindrée ---- 65cc maxi
	Championnat Occitanie MX Prairie Moto Ancienne ➤ <i>Vintage / Classic / Evolution & Prototype</i> ➤ <i>Pré-90 / Super Evolution</i>	Age ----- 15 ans mini (MAT / NJ3C / NCO / LUE / INTER / NPH / LJ*) Cylindrée ---- à partir de 125cc *LJ : hors Championnat
	Coupe du Club ➤ <i>Hors Championnat</i>	Age ----- 13 ans mini (NJ3C / NCO / LJ) Cylindrée ---- à partir de 125cc (-15 ans : 125cc 2T ou 150cc 4T) Tarif ----- 46€
DIMANCHE	Championnat Occitanie Prairie +125	Age ----- 15 ans mini (NJ3C / NCO / LUE / INTER / NPH) Cylindrée ---- 144cc mini
	Championnat Occitanie Prairie 125	Age ----- 13 ans mini (NJ3C / NCO / LUE / INTER / NPH) Cylindrée ---- 125cc 2T
	Championnat Occitanie Quad Cross Prairie	Age ----- 15 ans mini (NJ3C / NCO / LUE / INTER / NPH / LJ*) Cylindrée ---- de 250cc à 525cc 2T ou 4T mono ou bicylindre
	Open LJ et hors LMOCC ➤ <i>Hors Championnat</i>	Age ----- 13 ans mini (NJ3C / NCO / LJ) Cylindrée ---- à partir de 125cc (-15 ans : 125cc 2T ou 150cc 4T) Tarif ----- 46€

*LJ : hors Championnat





ARTICLE 4 CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée : Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : NON OUI (75€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 115€ pour deux jours de course et plus).

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs : Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe. Les participants mineurs disposent d'une autorisation parentale.

Contrôles techniques : Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical--	Docteur Christian Barrere		
Nombre de secouristes-----	6	Nombre d'ambulance(s) -----	2
Hôpital le plus proche -----	Lavaur (81)	Temps de trajet (en min)-----	10 min

ARTICLE 7 LE SITE DE PRATIQUE

Nom du site-----	Prairie En Gary		
Adresse-----	En Gary, 81500 Fiac		
Longueur du circuit-----	1 200 m	Largueur minimale-----	5 m
Largeur de la grille de départ-----	30 m	Longueur de la ligne droite de départ --	60 m
Nombre de commissaires de piste --	6 OCP		
Capacité Moto -----	43 aux essais	36 en manche	
Capacité Quad-----	28 aux essais	24 en manche	

- **Rappel :** l'attestation d'assurance en responsabilité civile organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB	VISA DE LA LIGUE	VISA DE LA FFM
Date : Le 07/05/2022	Date : 09/05/2022	Date : 03/06/2022
		Numéro : 22/0523
	Patrick Malric 	



HORAIRES PREVISIONNELS (1/2)

Vendredi 16 septembre 2022

16h00 – 19h00 ----- Contrôles administratifs et techniques

Samedi 17 septembre 2022

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
7h30	9h00	Contrôles administratifs & techniques		
8h30		Briefing des commissaires de piste		
9h00	9h20	Essais libres (10') et essais chronométrés (10')	Coupe du Club	20'
9h25	9h45	Essais libres (10') et essais chronométrés (10')	Championnat Occitanie Vintage / Classic	20'
9h50	10h10	Essais libres (10') et essais chronométrés (10')	Championnat Occitanie Pré-90 / Super Evolution	20'
10h15	10h35	Essais libres (10') et essais chronométrés (10')	Championnat Occitanie Prairie 85	20'
10h40	11h00	Essais libres (10') et essais chronométrés (10')	Championnat Occitanie Prairie 65-50	20'
11h00	11h30	Entracte		
11h30	11h40	Manche 1	Coupe du Club	8' + 1T
11h45	11h55	Manche 1	Championnat Occitanie Vintage / Classic	8' + 1T
12h00	12h10	Manche 1	Championnat Occitanie Pré-90 / Super Evolution	8' + 1T
12h15	12h25	Manche 1	Championnat Occitanie Prairie 85	8' + 1T
12h30	12h40	Manche 1	Championnat Occitanie Prairie 65-50	8' + 1T
12h40	14h30	Entracte		
14h30	14h40	Manche 2	Coupe du Club	8' + 1T
14h45	14h55	Manche 2	Championnat Occitanie Vintage / Classic	8' + 1T
15h00	15h10	Manche 2	Championnat Occitanie Pré-90 / Super Evolution	8' + 1T
15h15	15h25	Manche 2	Championnat Occitanie Prairie 85	8' + 1T
15h30	15h40	Manche 2	Championnat Occitanie Prairie 65-50	8' + 1T
15h40	16h00	Entracte		
16h00	16h10	Manche 3	Coupe du Club	8' + 1T
16h15	16h25	Manche 3	Championnat Occitanie Vintage / Classic	8' + 1T
16h30	16h40	Manche 3	Championnat Occitanie Pré-90 / Super Evolution	8' + 1T
16h45	16h55	Manche 3	Championnat Occitanie Prairie 85	8' + 1T
17h00	17h10	Manche 3	Championnat Occitanie Prairie 65-50	8' + 1T
17h15		Remise des prix		
20h00		Fin de la journée		





HORAIRES PREVISIONNELS (2/2)

Samedi 17 septembre 2022

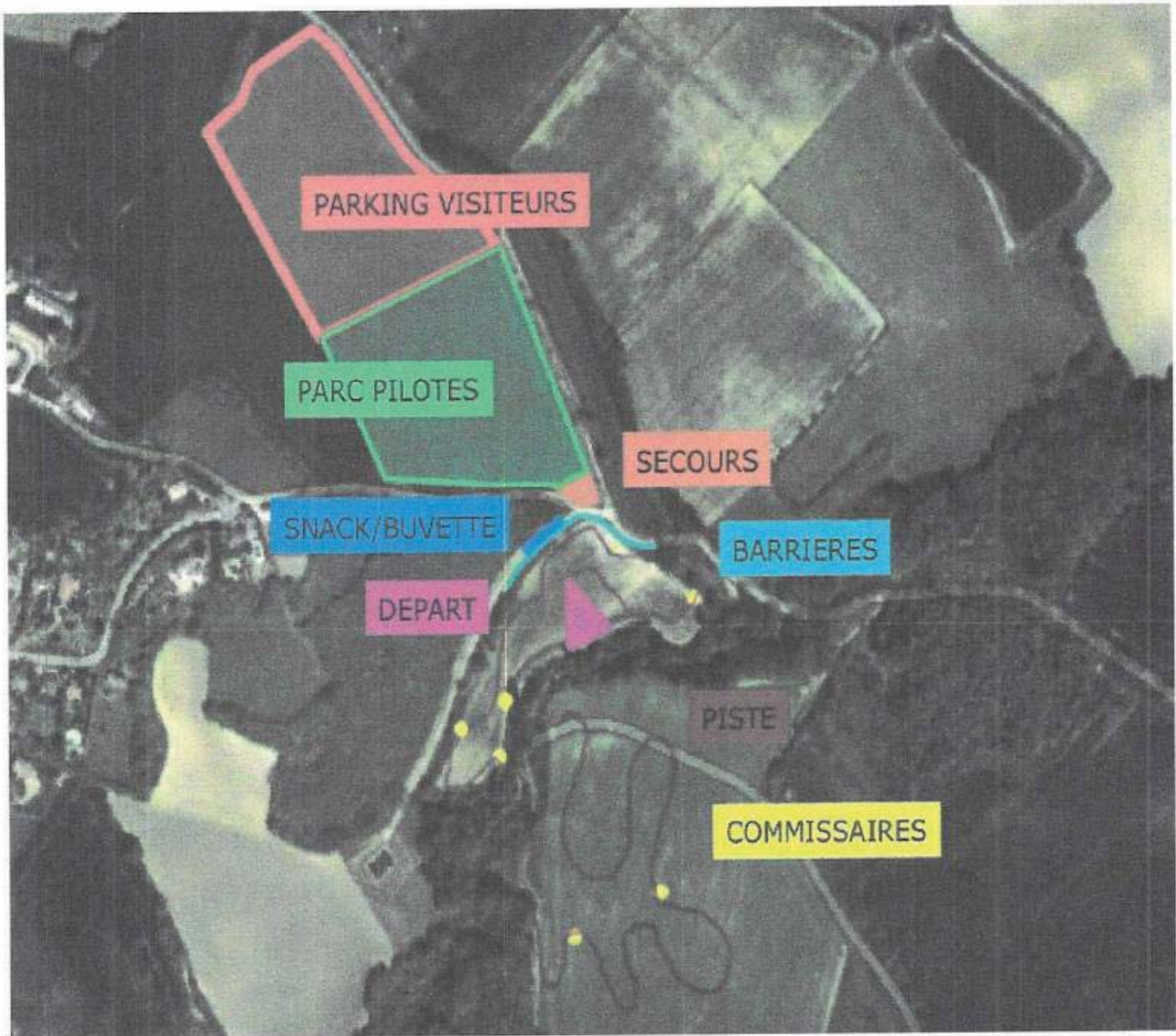
16h00 – 19h00 ----- Contrôles administratifs et techniques

Dimanche 18 septembre 2022

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
7h00	8h30	Contrôles administratifs & techniques		
8h00		Briefing des commissaires de piste		
8h30	8h50	Essais libres (10') et essais qualificatifs (10')	Championnat Occitanie Prairie +125 (A)	20'
8h55	9h15	Essais libres (10') et essais qualificatifs (10')	Championnat Occitanie Prairie +125 (B)	20'
9h20	9h40	Essais libres (10') et essais qualificatifs (10')	Championnat Occitanie Prairie +125 (B)	20'
9h45	10h05	Essais libres (10') et essais chronométrés (10')	Championnat Occitanie Prairie 125	20'
10h10	10h30	Essais libres (10') et essais chronométrés (10')	Open LJ et hors LMOC	20'
10h35	10h55	Essais libres (10') et essais chronométrés (10')	Championnat Occitanie Quad Cross Prairie	20'
11h00	11h10	Manche 1	Classement journée Prairie +125 (2)	8' + 1T
11h15	11h25	Manche 1	Classement journée Prairie +125 (1)	8' + 1T
11h30	11h40	Manche 1	Championnat Occitanie Prairie +125	8' + 1T
11h45	11h55	Manche 1	Championnat Occitanie Prairie 125	8' + 1T
12h00	12h10	Manche 1	Open hors Championnat	8' + 1T
12h15	12h25	Manche 1	Championnat Occitanie Quad Cross Prairie	8' + 1T
12h25	14h00	Entracte		
14h00	14h10	Manche 2	Classement journée Prairie +125 (2)	8' + 1T
14h15	14h25	Manche 2	Classement journée Prairie +125 (1)	8' + 1T
14h30	14h40	Manche 2	Championnat Occitanie Prairie +125	8' + 1T
14h45	14h55	Manche 2	Championnat Occitanie Prairie 125	8' + 1T
15h00	15h10	Manche 2	Open LJ et hors LMOC	8' + 1T
15h15	15h25	Manche 2	Championnat Occitanie Quad Cross Prairie	8' + 1T
15h25	15h45	Entracte		
15h45	15h55	Manche 3	Classement journée Prairie +125 (2)	8' + 1T
16h00	16h10	Manche 3	Classement journée Prairie +125 (1)	8' + 1T
16h15	16h25	Manche 3	Championnat Occitanie Prairie +125	8' + 1T
16h30	16h40	Manche 3	Championnat Occitanie Prairie 125	8' + 1T
16h45	16h55	Manche 3	Open LJ et hors LMOC	8' + 1T
17h00	17h10	Manche 3	Championnat Occitanie Quad Cross Prairie	8' + 1T
17h15		Remise des prix		
20h00		Fin de la manifestation		



PLAN





SITUATION GEOGRAPHIQUE





ATTESTATION D'ASSURANCE



Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de manifestations motos ou de quads
(art. A 331-17 alinéa 5 et A 331-20 alinéa 8 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

MOTO CLUB FIACOIS
MAIRIE - 81500 FIAC

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n°10973613104 garantissant l'organisation de la manifestation de véhicules terrestres à moteur COURSE SUR PRAIRIE DE FIAC se déroulant à FIAC du 16/09/2022 au 18/09/2022.

Cette attestation est valable du 16/09/2022 à 14:00 au 18/09/2022 à 20:00.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à Strasbourg

, le 3 mai 2022

Pour la société,

AXA France *Huille*
26/28 Avenue du Rhin
67100 STRASBOURG
Tél. : 03 88 44 60 00



Version juin 2020

1





Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre (1)	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage corporel garanti	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage matériel garanti	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
- Dommages résultant d'une atteinte à l'environnement accidentelle	500 000€	Néant
Dont frais d'urgence	50 000€	Néant
- Préjudice écologique accidentel	500 000€	Néant
Dont frais de prévention du préjudice écologique	50 000€	Néant
- Frais de justice	Inclus	Néant

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) - en complément ou à défaut de l'assurance obligatoire - : sans limitation de somme

